

Nomination : Mission « Identité numérique »



« Cette mission, sur laquelle je travaillerai auprès de mes collègues Christine Hennion et Marietta Karamanli, devra nous permettre d'assurer que les choix technologiques, l'encadrement juridique, la gouvernance et le modèle économique de l'identité numérique en France ouvriront la voie au développement d'une citoyenneté numérique basée sur la confiance. Alors que les besoins se multiplient (démarches administratives et juridiques, démocratie participative, économie numérique, économie du partage...), il y a urgence à faire émerger un dispositif qui réponde à nos exigences, en termes notamment de consentement libre et éclairé, de minimisation des données, de proportionnalité et de maîtrise par les utilisateurs, au risque de laisser primer la facilité d'usage au profit des géants du numérique. » Paula Forteza.

Paula Forteza (LREM) et Christine Hennion (LREM) ont aujourd'hui été nommées rapporteuses d'une mission d'information parlementaire sur l'identité numérique, respectivement pour la Commission des lois et pour la Commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale. Elles seront accompagnées de Marietta Karamanli (NG) qui préside la mission pour la Commission des lois.

Démarches administratives dématérialisées d'ici 2022, multiplication des services en ligne, outils numériques de démocratie participative, utilisation de la reconnaissance faciale à des fins de sécurité... ?

Les objectifs du Gouvernement posent des interrogations légitimes qu'il nous incombe de répondre : qu'est ce que l'identité numérique et à quoi sert-elle ?, **quelles réglementations pour son utilisation, quelles garanties pour les citoyens, quelles interactions entre pouvoirs public et secteur privé, quelle simplification des usages ?** Autant de questions auxquelles cette mission tentera de répondre en vue de préparer l'arrivée de textes législatifs.

92,4% (60,42 millions) de français utilisent internet¹. 65% recourent à l'e-administration², 61% effectuent des achats, et 59% participent aux réseaux sociaux. La e-citoyenneté ne cesse de se développer : disposer d'une identité numérique maîtrisée et sécurisée devient indispensable pour que les citoyens aient confiance dans le numérique. Cependant, les conditions et les modalités d'identification numérique sont en France largement insuffisantes.

¹ <https://wearesocial.com/fr/blog/2019/01/global-digital-report-2019>

² https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/infographie_barometre-du-numerique-2018_031218.pdf

Aujourd'hui, nous sommes exposés à la multiplication des identifiants et des mots de passe, aux authentications parfois excessivement exigeantes à la main des géants du numérique et à l'absence d'information sur le devenir de nos données personnelles.

Qui plus est, la construction de l'identité numérique avance à grand pas au niveau européen. Dans le cadre de la création du marché unique du numérique, le règlement « eIDAS » n°910/2014 du 23 juillet 2014 instaure un cadre commun en matière d'identification électronique et de services de confiance. Le 29 septembre 2018, il a été décidé que les schémas d'identification électronique notifiés par un Etat membre auprès de la Commission européenne devront être reconnus par les autres Etats membres. La mission « identité numérique » permettra donc de nourrir aussi le débat au niveau européen.

Peu de travaux parlementaires existent à ce sujet, portant sur les enjeux juridiques de cette infrastructure, mais examinant également les changements possibles de paradigmes avec leurs conséquences sociales et économiques. Cette absence d'informations pose des difficultés, si nous voulons pouvoir légiférer à temps et en pleine compréhension des enjeux.

Définition de l'identité numérique

Pour le Conseil National du Numérique, l'identité numérique se définit comme « l'attribution à une personne d'un identifiant unique sécurisé pour l'utilisation de l'ensemble des services en ligne nécessitant son authentification, et en particulier ses démarches administratives en ligne ».

Paula Forteza, députée LREM des Français de l'Étranger (2^e circonscription)

Agée de 33 ans, Paula Forteza est née à Paris de parents argentins, mais a passé plus de 20 ans de sa vie en Amérique Latine. Après plusieurs expériences au sein du gouvernement de la ville de Buenos Aires, de l'administration française, à Etalab, ou encore dans l'entrepreneuriat, elle souhaite avant tout mettre le numérique, la transparence et la participation citoyenne au cœur du débat politique en France. Parmi ces autres sujets de prédilection : l'économie et les affaires étrangères notamment en lien avec sa circonscription. Depuis le début de la mandature, Paula Forteza s'est notamment impliquée dans le projet de loi de moralisation de la vie politique, la transposition sur la protection des données personnelles, ainsi que dans le projet de réforme de l'Assemblée Nationale. Elle a également contribué à faire avancer le débat public sur nombreux autres sujets liés au numérique tels que, la lutte contre les Fake News, la haine en ligne et la diffusion de contenus illicites, la gouvernance du net, l'inclusion numérique, la régulation et la fiscalité des géants du web. Elle devrait remettre au Premier ministre un rapport avec des propositions pour faire de la France un leader sur les technologies quantiques.

